



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2013

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°1

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour l'exercice 2011

au montant de EUR ---- 2 744,80 €----

(en toutes lettres) deux mille sept cent quarante-quatre virgule quatre-vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2013

Le chef de service,

Meysembourg

Le présent rôle de l'exercice 2011 a été arrêté à la somme de deux mille sept cent quarante-quatre virgule quatre-vingt euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du 08/02/2013

Le collège des bourgmestre et échevins,

[Handwritten signatures of the college members]

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de deux mille sept cent quarante-quatre virgule quatre-vingt euros

Esch-sur-Alzette, le 08/03/2013

Le conseil communal,

Le président,

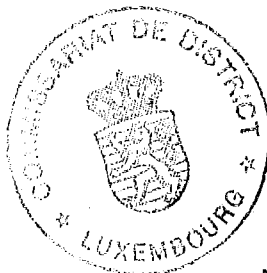
[Handwritten signature of the president]

Le secrétaire,

[Handwritten signature of the secretary]

No 146/13/RB

Vu et renouvelé existant à la somme de deux mille sept cent quarante-quatre euros et quatre-vingt cents



Luxembourg, le 08.04.2013

Le commissaire de district,

[Handwritten signature of the district commissioner]

Jacques Schwachtgen

Secrétaire de district